



GUIDE AUX PARENTS

Document de référence



Soyez notifié de tout ce qui se passe à l'école! Téléchargez la nouvelle application dès maintenant!

GRATUIT!

Grâce à cette première application, vous pouvez...

- **Accéder** plus simplement au Portail Parents
- **Recevoir** les notifications qui vous intéressent
- **Consulter** le mur de messages de votre enfant
- **Déclarer** ou **motiver** les absences.

« *mParent* est le lien privilégié pour
rester en contact avec l'école! »



Notez que les informations affichées et l'activation des fonctionnalités de l'application sont de la responsabilité de votre organisme scolaire. Contactez ce dernier pour toute aide ou question.



Le Guide aux parents constitue un outil de référence qui vous sera utile tout au long de l'année scolaire.



À travers ces pages, vous trouverez notamment l'information concernant le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, le transport scolaire, les services de garde, les dates importantes ainsi que les comités auxquels vous pouvez participer.



Soyez assurés que l'équipe de la direction générale et tous les membres du personnel du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais travaillent en étroite collaboration pour offrir à vos enfants des services de qualité qui leur permettront de s'épanouir à l'école.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos enfants, une excellente année scolaire!

Les établissements

ÉCOLE SECONDAIRE SIEUR-DE-COULONGE

Julie Martin, directrice, et Gabie Paré, directrice adjointe

Pavillon Sieur-de-Coulonge, Mansfield-et-Pontefract - 819 683-3232 poste 11236

Pavillon CF multiservices du Pontiac, Campbell's Bay - 819 683-3232 poste 11236

ÉCOLE DES PETITS-PONTS

Stéphane Bouchard, directeur, Anne-Marie Belleau, directrice adjointe, et Sally-Ann Malette, directrice adjointe

Pavillon Saint-Pierre, Fort-Coulonge - 819 683-2091 poste 12321

Pavillon Poupore, Fort-Coulonge - 819 683-2091 poste 12321

Pavillon Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, L'Isle-aux-Allumettes - 819 683-2091 poste 12321

Pavillon Jean-Paul II (L'Envolée), Campbell's Bay - 819 648-5828 poste 12321

Pavillon Sainte-Anne, L'Île-du-Grand-Calumet - 819 648-5828 poste 12321

Pavillon Sainte-Marie, Otter Lake - 819 648-5828 poste 12321

ÉCOLE DU COEUR-DE-LA-GATINEAU

Johanne Baker (Intérim), directrice, Manon Laurin, directrice adjointe, et Tracy Montreuil, directrice adjointe

Pavillon Sacré-Coeur, Gracefield - 819 463-2949 poste 13521

Pavillon Saint-Nom-de-Marie, Lac-Ste-Marie - 819 463-2949 poste 13521

Pavillon Notre-Dame-de-Grâce, Bouchette, 819 463-2949 poste 13521

Pavillon Reine-Perreault, Blue Sea - 819 463-2949 poste 13521

Pavillon Sainte-Thérèse, Cayamant - 819 463-2949 poste 13521

ÉCOLE LE RUCHER

Valérie Carle, directrice, Annick Lafontaine, directrice adjointe, et Marianne Tremblay, directrice adjointe

Pavillon Académie Sacré-Coeur, Maniwaki - 819 449-4698 poste 14821

Pavillon Pie-XII, Maniwaki - 819 449-4698 poste 14821

Pavillon Christ-Roi, Maniwaki - 819 449-4698 poste 14821

Pavillon Laval, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau - 819 449-4698 poste 14821

Pavillon Sainte-Croix, Messines - 819 449-4698 poste 14821

Pavillon Dominique-Savio, Montcert-Lytton - 819 449-4698 poste 14821

Pavillon Saint-Boniface, Bois-Franc - 819 449-4698 poste 14821

Pavillon Sacré-Coeur, Grand-Remous - 819 449-4698 poste 14821

ÉCOLE DE LA CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU

Marc Delorme, directeur et Marie-Claude Cyr-Hubert, directrice adjointe

Pavillon Cité étudiante de la Haute-Gatineau, Maniwaki - 819 449-7900 poste 15239

Pavillon CF en entreprise et récupération (CFER), Maniwaki - 819-449-7900 poste 15272

CENTRES DES ADULTES / ÉCOLE DES MÉTIERS

Serge Lacourcière, directeur, Daniel Larche, directeur adjoint et VACANT, directeur adjoint

Pavillon Centre Notre-Dame-du-Désert, Maniwaki - 819 449-6644 poste 17249

Pavillon Centre Saint-Eugène, Déléage - 819 449-7789 poste 17321

Pavillon Centre Saint-Joseph, Gracefield - 819 463-3644 poste 17132

Pavillon Centre Pontiac, Fort-Coulonge - 819 683-3339 poste 17521

Centre de formation professionnelle Vallée-de-la-Gatineau, Maniwaki - 819 449-7922 poste 19265

Centre de formation professionnelle Pontiac, Mansfield - 819 683-1419 poste 18121

Les services administratifs

DIRECTION GÉNÉRALE

Denis Rossignol, directeur général et responsable du transport scolaire

Stéphane Rondeau, directeur général adjoint

Louis-Philippe Larivière, secrétaire général

Jonathan D'Amour, coordonnateur des statistiques à la réussite et au soutien aux établissements

Richard Leblanc, coordonnateur au transport scolaire

Monia Lirette, régisseuse aux communications

1 888 831-9606 poste 16235

SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

Stéphanie Piché, Directrice

France Lagarde, directrice adjointe

1 888 831-9606 poste 16237

SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

Manon Riel, directrice

Derek Ardis, coordonnateur

1 888 831-9606 poste 16230

SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES

Charles Pétrin, directeur

Eric Blanchette, coordonnateur

Marco Izquierdo, coordonnateur

Jérémie Bédard, régisseur

Christine Langevin, régisseuse

1 888 831-9606 poste 16260

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Nadine Carpentier, directrice

Maude Carpentier, coordonnatrice

Annie Lafrenière, coordonnatrice

1 888 831-9606 poste 16228

Admission et inscription

Pour les élèves qui fréquentent déjà l'une de nos écoles et qui poursuivront au primaire en 2024-2025 :

Les parents recevront un formulaire de l'école et ils devront valider les données contenues dans ledit formulaire et confirmer les renseignements importants et l'inscription de leur enfant au plus tard le 29 février 2024.

Choix d'une autre école/pavillon

Les parents des élèves du préscolaire et du primaire peuvent choisir une école du Centre de services scolaire autre que celle de leur bassin, à la condition que des places soient disponibles dans l'école/pavillon choisi. Les parents qui désirent se prévaloir de ce droit doivent en faire la demande au moment de l'inscription à la section « choix d'école/pavillon » du formulaire.

L'exercice de ce droit ne permet cependant pas d'exiger le transport scolaire.

Les demandes d'admission et d'inscription seront traitées conformément à la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves dans les écoles en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais que vous pouvez consulter sur notre site Internet.

Transport scolaire

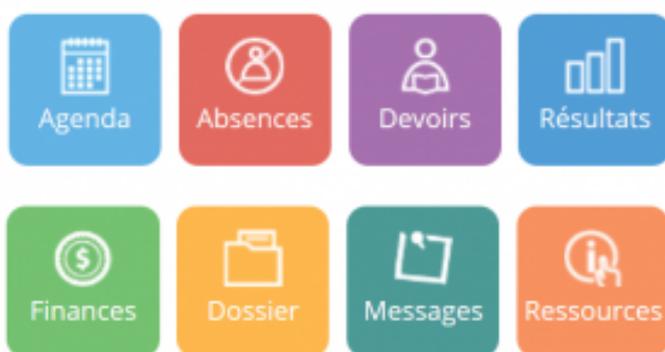
Conformément à la Politique relative à l'organisation du transport scolaire, l'acceptation de l'inscription d'un élève dans une école ne garantit pas l'accès au transport scolaire.

Service de garde

Les élèves du préscolaire et du primaire peuvent être inscrits au service de garde de l'école pour les périodes du matin, du midi ou du soir. L'inscription se fait à l'école auprès de la technicienne du service de garde.

Mozaïk Parents

Cette plateforme de communication entre l'école et la maison vient remplacer le Portail Édu-groupe. Vous y retrouverez tous les renseignements utiles concernant le dossier scolaire de votre enfant dont : les résultats, les absences, les finances, les messages de l'école et plus encore! Convivial et agréable à consulter, cet outil vous permettra de faire le suivi des apprentissages de votre enfant. Autre avantage : le Portail est facilement accessible sur les appareils mobiles (téléphones intelligents et les tablettes).



Place aux parents

Les parents peuvent faire valoir leurs points de vue et participer à la gouvernance scolaire en s'impliquant au sein d'une des instances ou d'un des comités suivants :

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement se prononce sur des enjeux importants pour l'école et les élèves : projet éducatif, plan de réussite, temps alloué aux matières, règles de conduite et mesures de sécurité, budget, etc. Les membres du conseil d'établissement sont élus lors de l'assemblée générale annuelle des parents de l'école, qui a lieu au mois de septembre.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Ce comité a pour mandat de donner son avis sur la Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du centre de services scolaire et sur l'affectation des ressources financières. Il est aussi invité à donner son avis sur l'application des plans d'intervention élaborés par le personnel du secteur de l'adaptation scolaire.

Organisme de participation des parents

Lors de l'assemblée générale annuelle des parents de l'école, au mois de septembre, les parents peuvent décider de former un organisme de participation des parents (OPP). Les parents membres d'un OPP s'engagent dans le projet éducatif de l'école et réalisent divers projets et activités en collaboration avec le personnel de l'école.

Comité de parents

Le comité de parents est maintenu dans chaque centre de services scolaire. Il veille aux intérêts et préoccupations des parents des élèves et s'assure de leur participation aux différentes activités du centre de services scolaire. Le comité de parents est formé d'un représentant parent pour chacune des écoles primaires et secondaires et d'un remplaçant au besoin. S'ajoute également un parent du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Le conseil d'administration

Chaque centre de services scolaire est géré par un conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé d'administrer les affaires du centre de services scolaire dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative. Les membres du conseil d'administration sont élus. Celui-ci est composé de personnes compétentes, aux profils variés, légitimes et reconnus par leur milieu, tels que des parents d'élèves, des membres de la communauté et des membres du personnel scolaire.



OPP

Organisme de participation des parents

C'EST QUOI ?

L'OPP c'est un comité de parents qui collabore avec l'école à divers projets pour améliorer la qualité de vie des élèves.

QU'EST-CE QU'ON FAIT DANS UN

OPP :

- **PARTICIPE À L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS**
- **ÉLABORE DES PROJETS D'AMÉLIORATION DE L'ÉCOLE**
- **RÉALISE DES LEVÉE DE FONDS**
- **ORGANISE DES SEMAINES THÉMATIQUES**
- **ET BIENS D'AUTRES PROJETS SELON LES BESOINS DE L'ÉCOLE ET VOTRE CRÉATIVITÉ...**



VOUS AIMEZ LE TRAVAIL D'ÉQUIPE ?

VOUS AVEZ UN BON SENS DE L'ORGANISATION ?

VOUS AVEZ DES COMPÉTENCES À METTRE AU SERVICE DE L'ÉCOLE ?

LE BIEN-ÊTRE ET LA RÉUSSITE DES ENFANTS DE VOTRE ÉCOLE VOUS TIENNENT À CŒUR ?

VOUS SOUHAITEZ RELEVER DE NOUVEAUX DÉFIS ?

L'OPP EST POUR VOUS !!!

INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DE L'ÉCOLE DE VOS ENFANTS

Comment fonctionnent les services de garde?

Le Centre de services scolaire offre des services de garde en milieu scolaire dans toutes les écoles primaires. La période d'ouverture des services de garde couvre les journées de classe du calendrier scolaire, en dehors des heures d'enseignement: le matin (avant la classe) et l'après-midi (après la classe). Ils sont aussi offerts pendant les journées pédagogiques et en fonction des besoins du milieu, durant la semaine de relâche. **L'inscription se fait à l'école, auprès de la technicienne du service de garde.**

Dans le cadre du projet éducatif de l'école, le service de garde a pour mission :

- **SOUTENIR** l'enfant dans son développement ...

En collaborant avec la famille et l'école, en respectant ses besoins et en offrant un service de qualité garantissant sa santé, sa sécurité et son bien-être.

- **SOCIALISER** l'enfant ...

En le respectant dans son milieu, en stimulant son sentiment d'appartenance, en visant le développement de ses habiletés sociales et en lui apprenant le partage et à vivre en collectivité.

- **DÉVELOPPER** l'enfant ...

En respectant ses besoins et en tenant compte de son développement global, en privilégiant le jeu comme un de ses moyens d'apprentissage, en stimulant sa créativité, son autonomie et le développement de ses compétences et en l'inscrivant au cœur de la mission éducative de l'école.



Le transport scolaire

Chaque année, le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais transporte en toute sécurité plus de 2 800 élèves



L'admissibilité au transport est déterminée en fonction de l'adresse principale de l'élève, située à l'intérieur du bassin de l'école que l'élève doit fréquenter. En cas de garde partagée, il revient aux parents de choisir une seule adresse pour l'élève.

Le transport scolaire est offert gratuitement, matin et soir, aux élèves suivants :

- L'élève du **primaire** qui réside à une distance supérieure à **800 mètres**;
- L'élève du **secondaire** qui réside à une distance supérieure à **1.6 kilomètre**;
- L'élève du préscolaire, du primaire ou du secondaire **ayant besoin d'un transport adapté** et celui qui détient un **certificat médical** accepté par le Centre de services scolaire.

Le transport scolaire au Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais c'est...

...88 véhicules (autobus, minibus et berlines) qui transportent chaque jour plus de 2 800 élèves;

...8 300 kilomètres parcourus par jour (une fois et demi la traversée du Canada d'est en ouest) ou 1 492 128 kilomètres par année.

Interruption et situations particulières du transport scolaire

Lors d'intempéries ou en cas de forces majeures (panne d'électricité, problème de chauffage, etc.), il arrive que le Centre de services scolaire doive fermer une ou plusieurs écoles afin d'assurer la sécurité des élèves.

L'information est rapidement disponible sur la page d'accueil de son site Internet www.csshbo.gouv.qc.ca et sur sa page Facebook, en plus d'être transmise aux stations radiophoniques locales.

En cas de tempête de neige ou de mauvais temps...

Le Centre de services scolaire évalue la situation **entre 5 h et 6 h** à l'aide de données recueillies auprès de différentes sources pour ses trois (3) secteurs (Pontiac, Cœur-de-la-Gatineau, Haute-Gatineau), entre autres : Environnement Canada; Transport Québec; les transporteurs; des sondes thermiques installées à l'extérieur des bâtiments (relevés à distance). À noter qu'une précipitation de neige n'est pas nécessairement une tempête. Les critères de prise de décision du Centre de services scolaire sont les suivants : quantité de précipitations; état du réseau routier (dénivellement, verglas, sécurité du transport scolaire et des élèves marcheurs); visibilité et force des vents (si présence de poudrerie, neige forte, etc.); panne d'électricité. En cas de froid intense, si la température moyenne d'un secteur est égale ou inférieure à -35°C, le transport scolaire est suspendu.

Advenant l'annulation du transport scolaire...

Lorsque la direction générale décide de suspendre le transport, un bandeau détaillé est affiché sur la page d'accueil du site Internet du Centre de services scolaire : www.csshbo.gouv.qc.ca.

Ensuite, l'information est publiée sur la page Facebook du Centre de services scolaire.

Finalement, un avis est envoyé aux différents médias locaux et régionaux. *À noter que même si le Centre de services scolaire effectue un suivi auprès des médias, il ne contrôle pas la façon dont les médias transmettent l'information, surtout en situation d'urgence ou de grande sollicitation.*



À moins d'avis contraire, lorsqu'il y a suspension du transport scolaire par le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, les cours sont suspendus pour le préscolaire, primaire et le secondaire et les cours sont maintenus à l'éducation des adultes et la formation professionnelle.

Le Centre de services scolaire considère que la sécurité des élèves, lors de conditions climatiques extrêmes, est une responsabilité partagée qui implique le Centre de services scolaire, les transporteurs et les parents. En dépit de la décision du Centre de services scolaire d'interrompre ou non, en tout ou en partie, le transport dans de telles circonstances, ***les parents demeurent les premiers responsables de leurs enfants et, à ce titre, peuvent décider de les garder à la maison.***



La Procédure d'interruption et situations particulières du transport scolaire se trouve sur le site Web du Centre de services scolaire au www.csshbo.gouv.qc.ca.

Vous pouvez également rejoindre le transport scolaire à l'adresse courriel :

transport@csshbo.gouv.qc.ca

ou par téléphone au 1 888-831-9606 poste 16244.

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

Une loi visant à prévenir l'intimidation et la violence dans les écoles a été adoptée en juin 2012. Chacune des écoles a donc l'obligation de mettre sur pied un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Le plan de lutte a pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant ou de tout autre membre du personnel de l'école (Loi sur l'instruction publique, art. 75.1).

Cette loi concerne les gestes de violence (verbale, physique, psychologique, sociale et sexuelle) ainsi que les situations d'intimidation.

La loi nomme neuf éléments devant être inclus dans chacun des plans de lutte des écoles. La collaboration de tous les acteurs est importante dans cette lutte et celle des parents l'est tout particulièrement.

- Il est possible d'obtenir le plan de lutte intégral de votre école ou un résumé en faisant la demande à la direction de l'école.
- Si votre enfant est victime, auteur ou témoin d'un geste de violence ou d'intimidation, la situation doit être signalée.
- Des moyens pour soutenir votre enfant d'une situation de violence ou d'intimidation sont disponibles auprès de l'école ainsi que sur le site Web suivant: <http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/etablissements-scolaires-publics-et-privs/intimidation-et-violence-a-lecole/>



Assurance accident

Le Centre des services scolaire
ne contracte aucune
ASSURANCE ACCIDENT pour
ses élèves, jeunes ou adultes



À noter !

Le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais possède une police d'assurance qui couvre les accidents engageant la responsabilité du Centre de services scolaire du fait de son personnel, de ses biens ou de ses activités.

En conséquence, **il est important que chaque famille prenne elle-même une assurance pour couvrir les enfants dans l'éventualité d'un accident ou d'une maladie.** Au début de chaque année scolaire, plusieurs compagnies d'assurance offrent des produits par le biais de dépliants distribués dans les écoles.

En ce qui concerne les interventions ambulancières relatives aux élèves...

- Lorsqu'une situation d'urgence nécessite une intervention ambulancière, **les frais d'ambulance sont assumés par les parents.**

Droits de l'élève et des parents

Le Protecteur national de l'élève est responsable de l'application de la procédure de traitement des plaintes et des signalements dans le milieu scolaire québécois.

Dans le cadre de cette procédure nationale et uniformisée, le Protecteur national de l'élève peut compter sur la présence, partout au Québec, de protecteurs régionaux de l'élève. Ensemble, ils veillent à faire respecter les droits des élèves et de leurs parents et contribuent ainsi à l'amélioration continue des services offerts dans le réseau de l'éducation.



*À noter qu'un protecteur régional de l'élève pourra examiner une plainte sans que les deux premières étapes n'aient été franchies, si :

1. Il est d'avis que le respect de ces étapes n'est pas susceptible de corriger adéquatement la situation ou que le délai de traitement de la plainte aux étapes précédentes rend l'intervention du protecteur régional de l'élève inutile;
2. La plainte concerne un acte de violence à caractère sexuel.

** Le protecteur régional de l'élève aura 20 jours ouvrables pour terminer l'examen de la plainte et déterminer les conclusions. Le protecteur national de l'élève aura quant à lui 5 jours ouvrables pour informer le protecteur régional de l'élève de son intention d'examiner la plainte. S'il décidait d'examiner la plainte, il aura alors 10 jours ouvrables pour en terminer l'examen et substituer, s'il le juge opportun, ses conclusions ou ses recommandations à celles du protecteur régional de l'élève.

Porter plainte

En cas d'insatisfaction au regard des services scolaires qu'il a reçus, qu'il reçoit, qu'il aurait dû recevoir ou qu'il requiert, un élève ou ses parents peuvent formuler une plainte selon une procédure comportant au plus trois étapes.

Processus de traitement d'une plainte

Étape 1 :

- Communiquer directement avec l'enseignant/l'enseignante ou la personne concernée par cette situation à l'école. En cas d'insatisfaction au niveau du suivi ou des réponses offertes par la personne concernée, communiquer avec la direction de l'école.

Étape 2 :

- En cas d'insatisfaction au niveau du suivi ou des réponses offertes à l'étape 2, communiquer avec le responsable des plaintes du Centre de services scolaire au **1-888-831-9606 poste 16235** ou par courriel à plaintes@csshbo.gouv.qc.ca.

Étape 3 :

- En cas d'insatisfaction au niveau du suivi ou des réponses offertes à l'étape 3, communiquer avec le protecteur régional de l'élève par téléphone ou texto au **1-833-420-5233** ou par courriel à plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca.

Il est important de comprendre que les personnes directement concernées sont habituellement celles qui sont les mieux placées pour comprendre et résoudre les problématiques en question.

Le SARCA

Le Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais vient soutenir l'adulte, inscrit ou non en formation générale, dans sa démarche de réalisation d'un projet professionnel ou de formation.

Informations et orientations scolaires et professionnelles

Pour les personnes âgées de 16 ans et plus qui ne fréquentent pas l'école, qui sont sans diplôme d'études secondaires ou professionnelles et qui...

- ont besoin d'aide pour faire un choix de carrière;
- désirent réorienter leur carrière;
- aimeraient améliorer leurs conditions d'emploi par une formation;
- aimeraient obtenir un diplôme;
- ont besoin d'information sur les programmes de formation, les métiers et les professions;
- aimeraient savoir s'ils ont droit à une aide financière pour leurs études;
- aimeraient faire évaluer leur dossier scolaire;
- travaillent et aimeraient retourner aux études;
- sont immigrantes et aimeraient apprendre le français;
- ont besoin d'une attestation pour l'obtention ou le renouvellement de leurs cartes de qualification de la Commission de la construction du Québec (CCQ).

Le Centre de services scolaire peut répondre à vos questions. Il offre gratuitement un service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) pour vous aider à planifier et à réaliser votre projet professionnel ou de formation.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec les SARCA du Centre de services scolaire au centre d'éducation des adultes.

SARCA
SERVICE D'ACCUEIL, DE RÉFÉRENCE,
DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT



Pour plus d'informations
Courriel : info@cshbo.qc.ca
Tél. : 1 888 831-9606 poste : 16239

**LA RÉUSSITE
POUR
TOUS**

La Réussite pour tous

Des professionnels sont là pour vous aider...

Espérance Nkinabacura, conseillère en formation scolaire
Secteur : Vallée-de-la-Gatineau - 819 449-7866 poste 17255

Gilles Crites, conseiller en formation scolaire
Secteur : Coeur-de-la-Gatineau - 819 463-2949 poste 17136

VACANT, conseillère en orientation
Cité étudiante de la Haute-Gatineau - 819 449-7900 poste 15242

Justin Bertrand, conseiller en orientation
École secondaire Sieur-de-Coulonge- 819 683-3232 poste 11231

Sylvain Marquis, conseiller en orientation
Formation générale adulte - 819 449-7866 poste 17254



Pour des informations sur les programmes pour s'inscrire...

Line Lafond, Formation générale adulte
Secteur : Vallée-de-la-Gatineau - 819 449-6644 poste 17249

Jennifer Richard, Formation professionnelle
Secteur : Vallée-de-la-Gatineau - 819 449-7922 poste 19265

Emmanuelle Lavoie, Formation générale adulte
Secteur : Pontiac - 819 683-3339 poste 16249

Richard Lapensée, Formation professionnelle
Secteur : Pontiac - 819 683-3339 poste 17527



Formation en entreprise
Formation continue
Reconnaissance des acquis

819 449-7866 POSTE 19278

La formation professionnelle, L'excellence en formation

***DEP : Diplôme d'études professionnelles**

Centre de formation professionnelle Pontiac

Secteurs de formations offerts :

- Administration, commerce et informatique;
- Alimentation et tourisme;
- Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger;
- Santé.



Centre de formation professionnelle Vallée-de-la-Gatineau

Secteurs de formations offerts :

- Administration, commerce et informatique;
- Alimentation et tourisme;
- Bâtiments et travaux publics;
- Mécanique automobile;
- Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger;
- Santé.



Centre d'éducation des adultes,



Avec toi pour TA réussite

**Tu désires poursuivre tes études,
INSCRIS-TOI à l'école des adultes**



**Pour obtenir ton diplôme d'études
secondaires (DES) ou obtenir des
préalables de la formation
professionnelle ou ceux du Cégep ou
tout simplement pour parfaire tes
connaissances générales**

3 points de services sont à ta disposition :

- Centre Notre-Dame-du-Désert au 335, rue du Couvent à Maniwaki;
- Centre Saint-Joseph au 67, rue St-Joseph à Gracefield;
- Centre Pontiac au 185, rue Principale à Fort-Coulonge

Pour information ou inscription :

1 888 831-9606

poste 17249 ou 17251

*Découvrez la vie
scolaire à
son meilleur...*



**Visitez notre page Facebook
Centre de services scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Visitez notre site Web

www.csshbo.gouv.qc.ca